

L'idée d'un tribunal international pour les djihadistes est contestée

■ Des voix se font entendre pour contester la position du gouvernement. Parmi elles, celle du Comité T.

Appuyée récemment par la Suède, la proposition du gouvernement belge de créer un tribunal international afin de juger les djihadistes européens pour crimes de guerre en Syrie et en Irak, voire de les confier à la justice irakienne, ne fait pas l'unanimité en Belgique. Loin de là.

Certains, comme l'avocat Alexis Deswaef, accusent le gouvernement de vouloir "se débarrasser du problème" en sachant pertinemment bien qu'il faudra des années pour mettre sur pied un tel tribunal. "Le débat est complètement pollué par des discours populistes", dit-il.

Des experts et acteurs du monde judiciaire contestent aussi le choix sur le plan juridique.

Mardi à Bruxelles, lors de la présentation d'un rapport du Comité T sur le respect des droits humains dans la lutte contre le terrorisme, le procureur fédéral Frédéric Van Leeuw a commenté qu'en l'état du droit international, quand un État peut juger une affaire, il a priorité sur une organisation supranationale.

Le procureur recommande d'éviter une justice extraterritoriale de type Guantanamo et "de ne pas renoncer à nos valeurs". Il ajoute que "demander aux Irakiens d'aller juger des faits qui se sont passés en Syrie, ce n'est pas évident".

Dans une carte blanche publiée par *Le Vif*, Thomas Renard, chercheur à l'Institut Egmont, conclut aussi que "la meilleure approche est sans doute d'avoir confiance dans nos services et institutions, pour organiser des retours contrôlés", "plutôt que de créer quelque chose de nouveau, de coûteux et à l'efficacité incertaine".

Ce qui se passe en Syrie

L'Ocam estime à 422 le nombre de ressortissants belges qui sont allés dans "le califat" de Daech. Environ 130 sont déjà revenus. D'autres sont morts, mais on ignore leur nom-

bre. Enfin, deux djihadistes sont détenus en Irak, quatre (peut-être six) sont aux mains des Forces démocratiques syriennes (FDS), qui hébergent aussi dix-sept femmes et une trentaine d'enfants. Il y aurait au total 162 enfants belges.

La majorité des *returnees* potentiels sont de très jeunes enfants nés sur place.

Au nord de la Syrie, les FDS n'en sortent plus. Dans des camps comme Al-Hol où se mêlent des milliers de réfugiés et familles de djihadistes, des dizaines d'enfants sont morts ces dernières semaines de froid et de maladie. Les Kurdes ont aussi interpellé près de 4000 djihadistes ce dernier mois en donnant l'assaut à la dernière poche de Daech à Baghouz.

Le Comité T, une coupole d'organisations de défense des droits de l'homme, réclame le retour le plus rapidement possible des enfants. "Les enfants ne peuvent être punis pour les actes

"Les enfants sont des innocents."

Damien Vandermeersch

Ancien juge et professeur de droit pénal à l'UCL.

Il est intervenu lors de la présentation du rapport du Comité T.

criminels posés par leurs parents", écrit-il, en soulignant que la Belgique se met en défaut de ses obligations internationales en matière de protection de l'enfant.

Le rapport se demande aussi selon quel critère le Conseil national de sécurité a fixé le seuil des dix ans ou moins pour rapatrier un enfant. Enfin, il lui paraît "peu cohérent de rapatrier des enfants en les séparant systématiquement de leurs mères et pères alors qu'ils sont en bas âge".

Des retours encadrés

Le Comité T rappelle que tous les adultes qui ont rejoint le califat syrien doivent répondre de leurs actes devant la justice belge.

Selon M. Van Leeuw, 380 ressortissants belges, hommes et femmes, ont été poursuivis parce qu'ils sont partis en zone irako-syrienne. Les retours se déroulent sous la surveillance de la police locale, des services de renseignement et sociaux. Et déjà, parce que la guerre syrienne a débuté en 2011, les premiers *returnees* condamnés en Belgique sortent de prison, en tout cas ceux qui ont été emprisonnés cinq ans, la moyenne. "Septante-six détenus terro ont été libérés, pour lesquels les choses ne se passent pas si mal que cela", affirme-t-il.

Ch. Ly.